

LE “TIMOLÉON” DE M.J. CHÉNIER... (1)

Marie-Joseph Chénier, membre de la Convention nationale, et poète habituel des fêtes révolutionnaires, avait offert, dans l'hiver de l'an II, la tragédie de *Timoléon*, qu'il venait de composer, aux acteurs du théâtre de la République (installés dans la salle du Théâtre-Français actuel). Ceux-ci la soumièrent à l'examen de l'administration municipale de police. C'était, en effet, à la Commune qu'appartenait alors la surveillance des théâtres. Les deux administrateurs de police chargés de la censure des œuvres dramatiques, Baudrais et Froidure, accordèrent l'autorisation demandée. Mais sur ces entrefaites eut lieu le procès des hébertistes et l'épuration des autorités municipales de Paris: Baudrais, Froidure, et deux de leurs collègues de la police, furent emprisonnés par ordre du Comité de salut public (9 germinal). En même temps, Claude Payan était nommé agent national de la Commune en remplacement de Chaumette; et, le jour même de son entrée en fonctions, il écrivait à Robespierre la lettre suivante pour lui signaler la tragédie de *Timoléon* comme dangereuse:

Paris, le 9 germinal, l'an 2ème de la République française.

Je vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police relativement à la pièce de Timoléon de Chénier. Je vous prie de la lire avec attention; la représentation de cette tragédie produirait, je pense, les plus mauvais effets; les poètes se modèleraient sur Chénier, et nous ne verrions plus sur le théâtre que de rois honnêtes gens et des républicains modérés. Belle leçon à présenter au peuple! beaux exemples à lui donner

Salut et fraternité. PAYAN.

Au citoyen Robespierre, membre du Comité de salut public; en son absence, à son collègue Collot, à Paris (2).

Cette lettre, reçue par Robespierre puisqu'elle fut retrouvée dans ces papiers, n'amena pas, comme on eût pu s'y attendre, l'interdiction de la pièce. Les répétitions commencèrent et dès le 16 germinal on put lire dans le *Moniteur*, à la suite de l'annonce du spectacle du jour au théâtre de la République, ces lignes:

En attendant la première représentation de “Timoléon”, tragédie nouvelle à grands chœurs (3).

Mais lorsque le jour de la répétition générale, fixée au 19 floréal, fut arrivé, Claude Payan revint à la charge. En écrivant ce jour-là à Robespierre pour lui parler du projet de l'établissement d'une *Commission révolutionnaire* à Orange, il glissa dans sa lettre le paragraphe suivant relatif à *Timoléon*:

“Chénier invite toutes ses connaissances à aller voir jouer sa tragédie de “Timoléon”: je crois qu'il serait bien nécessaire que le Comité l'examinât avant d'en permettre la représentation; elle peut devenir très dangereuse dans ces circonstances... (4). L'auteur peut-il avoir mis dans sa pièce des sentiments révolutionnaires qui lui sont étrangers (5)?”

(1) Ce morceau, comme le précédent, est extrait du tome IV des *Procès-verbaux Comité d'instruction publique de la Convention*. Il m'a semblé utile de le reproduire ici pour faire mieux connaître la nature des rapports qui ont pu exister entre M.-J. Chénier et Robespierre au printemps de l'an II.

(2) Rapport fait au nom de la *Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, par E.-B. COURTOIS, le 16 nivôse an III. Pièce LIII, p. 211.

(3) La musique des chœurs de *Timoléon* avait été composée par Méhul.

(4) Les points suspensifs sont dans le rapport original de Courtois: soit que Courtois ait voulu indiquer qu'il supprimait ici un passage, soit que ces points n'aient qu'une valeur de ponctuation et proviennent de Payan lui-même.

(5) Courtois, *Rapport, etc.*, pièce CIX h. La lettre n'est pas datée; mais Payan y dit, plus loin, qu'il a entendu la veille, avec attendrissement, le rapport de Robespierre sur la *Fête de l'Etre suprême*: elle a donc été écrite le 19 floréal.

Payan n'était pas seul de son opinion car le soir même, au théâtre, son ami et compatriote le conventionnel Jullien (de la Drôme) fit entendre contre l'œuvre de Chénier une protestation véhémement. C'est le *Journal universel* d'Audouin, du 21 floréal, qui nous a transmis le récit de cet incident et du sacrifice patriotique accompli par Chénier:

On annonçait depuis longtemps une tragédie de Chénier intitulée "Timoléon". Une grande répétition a eu lieu avant-hier. Il y avait beaucoup de monde. Le brave Jullien, de la Drôme, ne pouvant voir de sang-froid "Timophane", frère de "Timoléon", recevoir la couronne sans que le peuple s'indignât, a tonné contre cet ouvrage: «S'il n'y a dans Corinthe qu'un Timoléon (6), a-t-il dit, il y a dans Paris autant d'ennemis de la royauté, autant de Timoléons, qu'il y a de sans-culottes, et ce serait les insulter que de leur donner une pareille pièce»; et pendant que Jullien s'exprimait avec énergie contre l'ouvrage, son fils, âgé de quatorze ans (7), faisait les quatre vers qui suivent:

*Au Théâtre Français Timoléon revit.
Il hésite à frapper un despote profane.
Le parterra s'indigne, et, d'un trépas subit,
Timoléon tombe avant Timophane.*

Cependant Chénier s'est rendu au Comité de sûreté générale et a brûlé lui-même son manuscrit, et a demandé acte de cette conduite, à laquelle les patriotes applaudissent. Que cet exemple, au moins, ne soit pas perdu pour les auteurs dramatiques qui veulent chanter la Liberté qu'ils la chantent telle qu'elle doit être (8).

Il est intéressant de rapprocher de ce compte-rendu, fait par un témoin oculaire, une des versions fantaisistes qui furent données plus tard de cet épisode. Voici celle d'Etienne et Martainville, écrite à huit ans de distance:

On annonçait depuis longtemps une tragédie nouvelle de Chénier, intitulée "Timoléon" (9); la première représentation était même indiquée pour le 21 floréal an II, mais elle fut tout à coup retirée des affiches, et on osait à peine se demander à l'oreille les motifs qui l'avaient fait disparaître.

Cette pièce offre, dans le personnage de Timophane, un usurpateur qui opprime les citoyens; il n'en fallait pas davantage pour alarmer le farouche Robespierre. Un grand nombre de députés de ses amis assistèrent à la répétition générale, et Julien de Toulouse (sic), l'un d'eux, l'interrompit tout à coup, en s'adressant avec violence à Chénier: «Ta pièce est un manifeste de révolte, s'écria-t-il; mais cela ne m'étonne point, tu n'as jamais été qu'un contre-révolutionnaire déguisé». Ces messieurs enjoignirent aux comédiens de suspendre la première représentation, et, sur leur rapport, le Comité de salut public (sic) défendit formellement l'ouvrage (10). On assure que Chénier trembla pour sa tête, et que la crainte du fatal couteau lui fit brûler sa pièce en présence de Barère et des autres décemvirs (11).

(6) On sait que Timoléon tua de sa main son frère Timofane, qui voulait usurper le pouvoir à Corinthe (en l'an 365 avant l'ère vulgaire).

(7) C'est le second fils de Jullien (de la Drôme), qui avait cinq ans de moins que son frère aîné Marc-Antoine. Auguste Etienne Jullien, né à Bourg-de-Péage le 15 septembre 1779 (il avait donc quatorze ans et demi en floréal an II), remplit un emploi de traducteur de journaux auprès du général Bonaparte pendant la première campagne d'Italie (son frère servait, pendant ce temps, dans une légion italienne, comme capitaine-adjoint à l'état-major); il fut ensuite secrétaire des généraux Victor et Suchet; en 1804 il devint commissaire des guerres, en 1808 sous-inspecteur aux revues, en 1820 sous-inspecteur militaire. Il est mort à Metz le 22 février 1845.

(8) *Journal universel*, numéro du 21 Floréal an II. Cet article a été reproduit (à l'exception des trois dernières lignes, à partir des mots "Que cet exemple...") par la *Décade philosophique, politique et littéraire*, dans son second numéro, daté du 30 floréal an II, p. 191.

(9) Cette première phrase prouve que les auteurs connaissaient, probablement par la *Décade*, le récit du *Journal universel*, car elle en est tirée textuellement. Ils n'ont pas hésité à le travestir de la façon la plus grotesque.

(10) On a vu que le *Comité de salut public* ne s'est mêlé de rien, que la représentation de Timoléon n'a pas été interdite, et que c'est Chénier lui-même qui, devant la manifestation dont Jullien (de la Drôme) avait donné le signal, jugea prudent de retirer sa pièce. C'est au Comité de sûreté générale qu'il brûla, non pas le manuscrit, mais un manuscrit de "Timoléon" (il en existait un autre, comme on va le voir); par conséquent "*Barère et les autres décemvirs*", qu'Etienne et Martainville, plus loin, font intervenir, n'étaient pas présents à cette scène, qui se passa à l'hôtel de Brionne et non au pavillon de Flore.

(11) Etienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Français depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la réunion*; Paris, Barba, an X, 1802. p.150.

Et, aggravant par un commentaire malveillant le quiproquo qui leur a fait confondre Jullien (de la Drôme) avec Julien (de Toulouse), les auteurs ajoutent en note:

Ce même Julien de Toulouse fut, quelque temps après (sic), décrété d'accusation avec Chabot, pour avoir falsifié un décret relatif à la Compagnie des Indes. Le 9 thermidor lui a valu la liberté (12).

Dans son *Histoire de la censure théâtrale en France* (Paris, Dentu, 1862, p.195), M. Victor Hallays-Dabot a réédité cette page d'Etienne et Martainville, en y ajoutant quelques erreurs de plus. Il affirme que ce qui déplaisait aux montagnards, amis de Robespierre, dans la tragédie de Chénier, c'était le meurtre de Timophane. «*Ils redoutent le spectacle du triomphe de Timoléon sur Timophane le tyran. La lutte entre Timoléon, le républicain sincère, et Timophane, l'intrigant insatiable, l'assassinat de ce dernier, les imprécations contre le despotisme et l'ambition, tout enfin était pour déplaire aux maîtres qui régnaient en France*». M.Hallays-Dabot, s'il avait lu un récit contemporain au lieu de copier les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-Français*, outre qu'il aurait évité de confondre Jullien (de la Drôme) avec Julien (de Toulouse) aurait vu que la colère du représentant vint de ce que, dans la pièce, Timophane recevait le diadème «*sans que le peuple s'indignât*». Prétendre que des républicains qui ne purent souffrir qu'on montrât, au théâtre, un peuple subissant la tyrannie sans se révolter, «*redoutaient le spectacle du triomphe de Timoléon sur le tyran*», n'est-ce pas d'une logique assez singulière?

Voilà comment, pendant longtemps, on a écrit l'histoire de la Révolution (13).

Chénier avait brûlé sa pièce mais un auteur ne fait pas de semblables sacrifices sans en garder au cœur un profond ressentiment. Et lorsque, un mois plus tard, le poète ayant composé un hymne à l'Être-suprême, le *Comité de salut public* l'écarta parce que Gossec y avait adapté une musique trop savante (14), la mesure fut comble: Chénier ne vit plus dans les hommes qui dirigeaient alors le gouvernement révolutionnaire que des tyrans et des vandales, et se crut personnellement désigné aux proscriptions. Après le 9 thermidor, lorsqu'il fut redevenu membre du *Comité d'instruction publique*, la première fois qu'il eut à prendre la parole au nom de ce Comité il exhala sa rancune en termes violents; dans un rapport sur les fêtes nationales, qu'il fit à la Convention le 7 vendémiaire an III, on lit cette phrase sur l'état des théâtres pendant la période jacobine:

On y trouvait souvent l'ignorance et le délire, lorsque des enfants stupides (15) dirigeaient la Commission d'instruction publique, et, devenus déjà des censeurs royaux, étouffaient avec un soin scrupuleux dans les ouvrages dramatiques tous les germes de raison et de liberté.

On sait que le "Timoléon" de Chénier ne fut pas perdu. Une actrice du théâtre de la République, la citoyenne Vestris, avait gardé une copie du manuscrit; elle la rendit à l'auteur, et la pièce put être représentée dès le 25 fructidor an II, avec un succès dû, pour une bonne part, au souvenir des colères qu'elle avait soulevées quatre mois auparavant.

(12) Julien (de Toulouse) fut décrété d'arrestation le 28 brumaire an II, mais parvint à s'évader, et resta caché jusqu'en germinal an III. Pendant qu'il était caché, il fut décrété d'accusation, le 26 ventôse an II, en même temps que Chabot, Delaunay (d'Angers), Fabre d'Eglantine et Basire. Le 20 germinal an III, la Convention ordonna que le décret d'accusation contre lui serait provisoirement suspendu, mais n'autorisa pas Julien à reprendre son siège de représentant.

(13) Michelet, dans son *Histoire de la Révolution française* (t.VII, p.316), a aussi narré cette anecdote. Il n'a pas, naturellement, confondu Jullien (de la Drôme) avec Julien (de Toulouse) mais le mobile qu'il a prêté au conventionnel montagnard est précisément le contraire du sentiment qui dicta en réalité sa protestation. "Cette tragédie d'un frère immolant un frère tyran parut, dit Michelet, très propre à faire des Charlotte Corday". Ce qui indigna Jullien contre "Timoléon", son jeune fils l'a dit très explicitement dans un des vers de son quatrain (que sans doute Michelet n'a pas connu) c'est que: *Il hésite à frapper un despote profane.*

(14) Il faut ajouter que Chénier n'en occupa pas moins, à la fête du 20 prairial, une place importante comme poète. Ce sont les vers de Desorgues, il est vrai, qui furent chantés dans la première partie de la cérémonie, au Jardin national, sur la nouvelle musique de Gossec, mais les trois strophes chantées au Champ de Mars, par les deux mille quatre cents représentants des sections et par le peuple entier, sur l'air de la *Marseillaise*, étaient de Chénier. Si, pour l'hymne à l'Être-suprême, on eût utilisé les vers qu'il avait composés, il se serait trouvé le fournisseur exclusif de toute la partie lyrique de la fête. Il eut à partager avec Desorgues mais la part qui lui fut réservée avait de quoi satisfaire un amour-propre moins exigeant.

(15) Cette expression vise le fils aîné de Jullien (de la Drôme), Marc-Antoine, à qui Tallien avait déjà reproché, le 11 thermidor, d'être un jeune homme de dix-neuf ans. L'emploi du pluriel est une figure de rhétorique.

Mais les royalistes, les pires ennemis du poète, devaient chercher plus tard dans cette tragédie, où est glorifié un fratricide, un argument à l'appui de l'atroce calomnie qu'ils lancèrent contre lui. «*Peut-être eût-il mieux valu pour Chénier, a écrit son biographe Arnault, que Timoléon ne se fût pas retrouvé*».

James GUILLAUME.
